



DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°980-03-24

OBJET :
Cotisation des EPCI 2024

MEMBRES

- EN EXERCICE : 13
PRESENTS : 9
POUVOIRS : 0

VOTES

- VOIX : 9
POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars à onze heures, le comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à Locminé dans les locaux de Centre Morbihan Communauté – sur convocation de son Président, Claude VIET.

Étaient présents : Claude VIET, Sylvette LE STRAT, Daniel AUDO, Michel POURCHASSE, Benoît ROLLAND, Bernard LE BRETON, Joseph LE BOUEDEC, Laurent GANIVET, Guénaël ROBIN

Autres personnes : MORIN Francis, Romain LEURETTE, Yann DUGENET

Secrétaire de séance : Benoît ROLLAND

Date des convocations : 15 mars 2024

Exposé des motifs :

Pour rappel, les cotisations des EPCI pour l'année 2023 s'élevaient à :

- 100 548,01 € pour Pontivy Communauté
- 57 783,59 € pour Centre Morbihan Communauté

Soit 158 331,60 € au total

En raison d'un décalage dans la perception des aides de la Région, engendrant une annulation de rattachements de recettes de fonctionnement, la contribution des deux EPCI a été modifiée. Les cotisations sont en baisses sur l'exercice 2024.

Les cotisations des EPCI pour 2024 s'élèvent ainsi à :

- 34 294,56 € pour Centre Morbihan Communauté
- 61 760,74 € pour Pontivy Communauté

Soit 96 055,30 € au total

Cotisations EPCI 2024

	Nombre habitants DGF 2023	%	Cotisation
Pontivy Communauté	49 782	64%	61 760,74 €
CMC	27 643	36%	34 294,56 €
TOTAL	77 425	100%	96 055,30 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°978-03-24 du 29 mars 2024 relative au budget primitif 2024 ;

Considérant les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Claude VIET, Président du Syndicat Mixte du Pays de Pontivy ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 056-255613416-20240329-980_03_24-DE

→ Après en avoir débattu, le Comité syndical décide :

- D'approuver les montants de cotisation des EPCI pour 2024
- D'autoriser le Président à engager toute mesure nécessaire pour l'exécution de la présente délibération

Fait à Locminé,
Le 29 mars 2024
Le Président,
Claude VIET



SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE PONTIVY